

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 10 décembre 2007 portant modification du nombre de postes ouverts aux concours pour l'accès au cadre d'emplois d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, session 2008, organisés par les délégations régionales Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur du Centre national de la fonction publique territoriale

NOR : BCFT0700048A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 10 décembre 2007, le nombre de postes ouverts aux concours (un externe, un interne et un troisième concours par discipline) d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique, session 2008, est porté au total de 1 010 postes. Le nombre de postes dans les disciplines suivantes a été augmenté comme suit :

DÉLÉGATION	DISCIPLINE	CONCOURS externe	CONCOURS interne	TROISIÈME concours	TOTAL postes ouverts
Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur.	Arts plastiques.	24	8	8	40
Délégation Pays de la Loire.	Harpe.	6	2	2	10

Le nombre de postes reste inchangé dans les autres disciplines.